

Département de l'Yonne

Communauté de Communes  
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>Date de convocation :</b>	04 novembre 2025	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	04 novembre 2025	Effectif légal : <b>49</b> En exercice : <b>49</b> Présents : <b>37</b> Votants : <b>47</b>

## Séance du 12 novembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 12 novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS : 37**

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Catherine DECUYPER, Marie-Hélène GOUEDARD, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Christine LEMOINE, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Michèle BARRY, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Laurent CHAT, Éric GALLOIS, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

**ETAIENT ABSENTS : 12 (dont 10 avec pouvoir et 2 sans pouvoir)**

1. Evelyne TRES CARTES, pouvoir à Catherine DECUYPER
2. Sébastien DORA, pouvoir à Marie-Hélène GOUEDARD
3. Kévin AUGÉ, pouvoir à Richard ZEIGER
4. Laurence MARCHAND, pouvoir à Nicolas SORET
5. Bernadette MONNIER, pouvoir à Linda GUEDJALI
6. Bernard MORAIN, pouvoir à Mohamed BELKAID
7. Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à Jacques COURTAT
8. Francis BOURSIN, pouvoir à Xavier MARQUIS
9. Valérie SUBRENAT, pouvoir à Olga LIGAULT
10. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
11. Guy AVENIA, sans pouvoir
12. Dominique AUBERGER, sans pouvoir

**SECRETAIRE DE SEANCE : Linda GUEDJALI****Objet : Avenant n°2 à la convention de l'OPAH-RU 2022-2026**

HAB/2025/83

**Conseil Communautaire du  
12 novembre 2025**

**OBJET : Avenant n°2 à la convention de l'OPAH-RU 2022-2026**

(Voir le tableau financier de la convention en pièce jointe)

Au regard des besoins exprimés sur le périmètre de l'OPAH-RU et l'obligation d'harmoniser les dispositifs au décret « Mon Accompagnateur Rénov' », la simple évaluation énergétique est remplacée par le recours à un audit énergétique pour les dossiers Ma Prime Rénov' et Ma Prime Logement Décent.

Cela représente un temps plus conséquent pour l'opérateur, entraînant une augmentation des coûts de prestations, qui sont en partie compensés par l'augmentation des aides à l'ingénierie et des ajustements de certaines aides.

Aussi, il est proposé de modifier la convention par avenant suivant le tableau détaillé annexé.

Ces modifications n'affectent pas l'équilibre financier de la convention.

**VU** le code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L303-1 (OPAH), L321-1 et suivants, R 321-1 et suivants ;

**VU** le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat ;

**VU** la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 08/11/2002 ;

**VU** la délibération HAB/72/2021 en date du 06 octobre 2021 adoptant la convention d'OPAH-RU ;

**VU** la délibération HAB/2023/73 en date du 26 septembre 2023, adoptant l'avenant n°1 à la convention d'OPAH-RU ;

**VU** la Commission habitat du 16 septembre 2025 ;

**VU** l'avis du conseil des Maires du 03 novembre 2025 ;

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir délibéré,**

**Pour : 47**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**-APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention d'OPAH-RU 2022-2026,

**-AUTORISE** le Président, ou son représentant dument habilité, à signer l'avenant n°2 à la convention d'OPAH-RU, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le 19/11/2025

ID : 089-248900938-20251112-HAB\_2025\_83-DE

S<sup>2</sup>LO

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Linda GUEDJALI